

32) 6°) JUMELAGE avec la Ville de NICE

SAINT JEAN ✓

Le Conseil Municipal entend la lecture de la délibération du Conseil Municipal de Nice, en date du 29 Juin 1961, acceptant le jumelage de cette Ville avec la nôtre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité félicite le Maire d'avoir pris cette initiative et adresse ses remerciements au Conseil Municipal de Nice, à son Maire, M. Jean MEDECIN et particulièrement à M. Clément VASSEROT qui a présenté le projet de jumelage.

M. le Maire, sur question, pense que M. MEDECIN ainsi qu'une délégation de Nice viendront vers les mois d'Avril ou de Mai. Le jumelage sera concrétisé par la signature de chaque Maire et la remise à chaque Ville d'un parchemin. Il est prévu la tenue exceptionnelle du Conseil Municipal et plusieurs manifestations pour fêter nos hôtes.

M. le Maire a exprimé déjà le souhait d'un échange d'élèves des écoles primaires et notamment que deux jeunes Niçois fasse partie de la délégation, deux jeunes Réunionnais, choisis parmi les très bons élèves des Cours Complémentaires devant être ensuite reçus à Nice. Cette proposition reste à l'étude mais le Maire souhaiterait avoir l'avis du Conseil sur cette initiative personnelle.

M. le Maire précise qu'à l'occasion du jumelage l'esplanade du Baracheis (portion comprise entre la route littorale et la mer) portera si elle est remise à la Ville, car elle appartient encore à l'Etat le nom de Promenade de Nice. A défaut, une rue sera baptisée au nom de la Ville jumelée.